

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 08

Date de la convocation : 04 avril 2019

Date de l'affichage : 15 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le 04 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise COUBARD, Maire.

Etaients présents : Mesdames et Messieurs Françoise COUBARD, Christine DEPOORTER, Hervé BLODA, Christian BAILLON, Dominique YDEMA, Alain LETOFFET, Jean-Marc BOCQUERY, Laurent COTTENCEAU.

Absents excusés : Messieurs Patrick DEVOUD et Gonzague BOULLENGER,

Monsieur Hervé BLODA a été élu secrétaire.

Délibération 11042019-001

OBJET : Compte administratif 2018

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Dominique YDEMA,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Dominique YDEMA, adjoint au Maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte administratif,

Considérant que Madame Françoise COUBARD, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Dominique YDEMA, adjoint au Maire, pour le vote du Compte administratif,

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion 2018 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à 7 voix pour (Madame le Maire s'étant retirée pour le vote),

Approuve le compte administratif 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

INVESTISSEMENT :

- Résultat CA 2017 : 73 327.12 € ;
- Résultat de l'exercice 2018 : - 19 545.51 € ;
- Restes à réaliser 2018 : 8 098.70 € (recettes) - 6 6355.06 € (dépenses) -= 1 743.64 €
- Résultat de clôture 2018 (hors RAR) : 53 781.61 €
- Résultat de clôture 2018 (avec RAR) : 55 525.25 €

FONTIONNEMENT :

- Résultat CA 2017 : 9 853.89 €
- Résultat de l'exercice 2018 : 33 694.40 €
- Résultat de clôture 2018 : 43 548.29 €

Reconnaît la sincérité des Restes à Réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 11042019-002

OBJET : Compte de gestion 2018

Après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 11042019-003

OBJET : Budget primitif 2019

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Dominique YDEMA,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2019,

Considérant le Compte administratif et le Compte de gestion 2018 adoptés dans la présente séance du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif suivant :

- 321 950.00 € en section de fonctionnement (en dépenses et en recettes) ;
- 168 971.00 € en section d'investissement (en dépenses et en recettes).

Délibération 11042019-004

OBJET : Taxes directes locales 2019

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide les taux des taxes directes locales pour 2019, ci-dessous désignés :

Taxe d'habitation :	16.72 %
Taxe foncière (bâti) :	20.80 %
Taxe foncière (non bâti) :	46.18 %

Délibération 11042019-005

OBJET : Subventions communales 2019

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder, pour 2019, les subventions suivantes :

CCAS d'Hémévillers :	4 500 €
Comité des Fêtes d'Hémévillers :	550 €
Familles rurales de Francières :	450 €
Ligue de Lutte contre le cancer :	100 €
Mouvement Vie Libre :	200 €

Délibération 11042019-006

OBJET : Mise en place de la sauvegarde externalisée

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune dématérialiser de plus en plus ses services.

Afin de ne perdre aucune donnée, il devient urgent de mettre en place une sauvegarde externalisée.

A cet effet, Madame le Maire rappelle que la commune est adhérente à l'ADICO, située 2 rue Jean Monnet à BEAUVAIS (60006) et qu'ils peuvent nous proposer ce service, à moindre coût.

Il est donc présenté au conseil municipal un devis comprenant :

- La création, l'installation et le paramétrage du service : 50.00 €
- Le service annuel : 150.00 €

Le contrat est conclu pour une durée de quatre ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'accepter** le devis de l'ADICO pour un montant HT de 240.00 € ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Délibération 11042019-007

OBJET : Tours de garde - Elections européennes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les tours de garde suivants pour les prochaines élections européennes du 26 mai 2019.

	Président	Assesseur	Assesseur
08h00-10h30	Françoise COUBARD	Alain LETOFFET	Dominique YDEMA
10h30-13h00	Gonzague BOULLENGER	Hervé BLODA	Christine DEPOORTER
13h00-15h30	Laurent COTTENCEAU	Dominique YDEMA (HENRY)	Jean-Marc BOCQUERY
15h30-18h00	Françoise COUBARD	Christian BAILLON	Hervé BLODA

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h50.

PV affiché le 15 avril 2019

Récapitulatif des délibérations

Délibération n°	Objet
11042019-001	Compte administratif 2018
11042019-002	Compte de gestion 2018
11042019-003	Budget primitif 2019
11042019-004	Taxes directes locales 2019
11042019-005	Subventions communales 2019
11042019-006	Mise en place de la sauvegarde externalisée
11042019-007	Tours de garde - Elections européennes

Signature des membres

Nom et prénom	Fonction	Signature
COUBARD Françoise	Maire	
BLODA Hervé	Adjoint au Maire	
YDEMA Dominique	Adjoint au Maire	
BAILLON Christian	Conseiller municipal	
LETOFFET Alain	Conseiller municipal	
BOCQUERY Jean-Marc	Conseiller municipal	
DEPOORTER Christine	Conseillère municipale	
DEVOUD Patrick	Conseiller municipale	Absent excusé
COTTENCEAU Laurent	Conseiller municipal	
BOULLENGER Gonzague	Conseiller municipal	Absent excusé